

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, le lundi 14 décembre 2020 à 18h30 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

20-12-10193

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations

20-12-10194

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, totalisant 6 557 408 \$, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations ;
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le budget pour l'exercice financier 2021 soit accepté tel que présenté, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du règlement #20-675 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2021 »

20-12-10195

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #20-675 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2021 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-12-10196

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 18h45, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière